



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2023-040

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Préfecture Hautes-Pyrenees /**

65-2023-02-07-00002 - Arrêté préfectoral fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour le second tour des élections départementales partielles du canton du Moyen Adour-7 le dimanche 12 février 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2023-02-07-00002

Arrêté préfectoral fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour le second tour des élections départementales partielles du canton du Moyen Adour-7 le dimanche 12 février 2023



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°  
fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants  
pour le second tour des élections départementales partielles du canton du Moyen Adour-7  
le dimanche 12 février 2023**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de monsieur Jean SALOMON préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2022-12-15-00001 portant convocation des électeurs du canton du Moyen Adour -7 à une élection départementale partielle les 05 et 12 février 2023 et fixant les modalités de dépôt des déclarations de candidatures,

Considérant que les résultats du premier tour conduisent à l'organisation d'un second tour le dimanche 12 février 2023,

Considérant le tirage au sort auquel il a été procédé à l'issue du dépôt des candidatures du premier tour de scrutin le vendredi 6 janvier 2023,

Considérant les dossiers de dépôts de candidatures du second tour,

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**ARRETE**

Article 1 : La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants est, dans l'ordre des emplacements d'affichage électoraux, la suivante :

1- Madame Geneviève QUERTAIMONT et monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ,  
remplaçant(e)s : Madame Rachel CARBALLEDA et monsieur Jean-Marie TAPIE.

2- Monsieur Claude LESGARDS et madame Isabelle LOUBRADOU,  
Remplaçants : Monsieur Bernard BEZ et madame Francine MATEOS.

Tél : 05 62 56 65 65  
Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

Article 2 : L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage demeure inchangé. Chaque binôme ne dispose que d'un seul emplacement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à M<sup>mes</sup> et MM. les maires du canton et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr).

Fait à Tarbes, le 7 février 2023



Jean SALOMON